

Initiatives ministérielles

Les députés qui se trouvaient à bord de taxis n'avaient pu se rendre sur la colline. La GRC avait interdit à ces taxis de se rendre sur la colline parce qu'elle croyait qu'ils faisaient partie de la manifestation.

L'incident survenu aujourd'hui m'inquiète énormément parce qu'il semble grandement remettre en question la liberté d'expression. J'étais du nombre des députés qui ont demandé aux agents de la GRC ce qu'il adviendrait si, dans le cadre de nos fonctions, nous voulions demain distribuer de la documentation. Les agents de la GRC nous ont répondu que, selon leur interprétation du règlement, ce serait illégal.

Je voudrais soulever une autre question concernant ces manifestations, soit les motifs dont s'inspire ce règlement. Je ne dis pas que je suis en faveur du règlement. Bien au contraire, je suis contre ce genre de règlement à cause des incidents, comme celui d'aujourd'hui, qu'il provoque. Quand nous parlons de manifestations, nous ne voulons pas parler de la présence sur la colline d'une ou deux personnes. Le premier incident impliquait entre 400 et 1 000 manifestants. On a estimé qu'il y avait jusqu'à 1 000 personnes sur la colline.

Aujourd'hui, il y avait deux individus. Comment peuvent-ils empêcher les véhicules de secours de se rendre sur la colline? Comment peuvent-ils empêcher les députés de faire leur travail?

À mon avis, le règlement doit être complètement révisé. Sauf votre respect, je crois qu'il devrait être suspendu jusqu'à ce que la question ait été étudiée en détail.

Le président suppléant (M. Paproski): Je remercie les députés qui ont relaté les incidents d'aujourd'hui à la présidence. Je dois traiter de deux questions de privilège. Je pense que nous devrions présenter un rapport sur le rôle du Bureau de régie interne. La présidence va prendre l'affaire en délibéré et aviser la Chambre de sa décision dans les plus brefs délais.

La présidence est d'avis que la question a été suffisamment débattue.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai demandé au leader du gouvernement à la Chambre s'il déposerait le procès-verbal qu'il a cité au cours de ses remarques. Il a dit oui. Est-ce chose faite ou s'apprête-t-il à le faire?

M. Andre: Oui, dès que j'aurai trouvé un photocopieur.

Le président suppléant (M. Paproski): Entendu. Le député d'Algoma a la parole pour continuer le débat.

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Au cas où le député n'aurait pas entendu le ministre, ce dernier a dit qu'il déposera le procès-verbal dès qu'il l'aura photocopie.

Le député d'Algoma peut poursuivre le débat.

M. Riis: Ne peut-il pas déposer la copie qu'il avait quand il a cité le procès-verbal?

M. Andre: C'est moi qui n'en aurai pas pour mon dossier. Permettez-moi d'en faire tirer une copie. Ne vous inquiétez pas, je tiens parole.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai l'impression qu'on cherche à cacher quelque chose et je veux tirer l'affaire au clair.

M. Andre: Ne me jugez pas d'après les normes de vos amis.

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-RÉCOLTE**MESURE MODIFICATIVE**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, après deux interruptions comme celles-là, nous n'aurons vraiment plus l'occasion de poursuivre l'étude du projet de loi C-48.

Je voudrais faire quelques commentaires sur les remarques du vice-premier ministre au cours du débat, car, à mon avis, il a laissé certaines questions en suspens. Il a accepté un amendement la semaine dernière. Si ma mémoire est fidèle, jeudi après-midi, il n'a accepté qu'un amendement d'importance secondaire, et il était un tant soit peu distrait lorsqu'il a été question de l'autre amendement.

Je suis déçu du fait qu'il n'ait pas accepté l'amendement portant sur l'établissement d'un comité consultatif, car nous éprouvons d'énormes difficultés à cause des énormes changements climatiques au Canada. Depuis trois ou quatre ans, on voit littéralement des milliers d'agriculteurs, notamment dans le sud de l'Ontario et dans les trois provinces des Prairies, perdre leurs exploi-